

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/081/1.4

Feuillet n° 088

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil dix-neuf, le 18 septembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 10 septembre 2019**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	39
Votants :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0

## **PRÉSENTS :**

**Titulaires :** Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUCHE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT.

**Suppléants :** Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD, Yves THOMASSON représente Dominique DURAND, Robert LEYMARIE représente Laurent PELLERIN.

## **EXCUSÉS**

**Titulaires :** Didier CLERJOUX, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Serge PEDENON donne pouvoir à Serge EYMARD, Camille GERAUD, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUCHE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Arlette VERDIER, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**SECRÉTAIRE :** Mme Annie DELAGE

## **OBJET : Convention relative à l'admission des boues avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive**

Par délibération du 25 avril dernier, le Conseil Communautaire a décidé de passer un accord cadre à bons de commande concernant l'hydrocurage des réseaux et stations d'assainissement pour une durée d'un an renouvelable une année avec l'entreprise SAUR.

Cette prestation comprend le transport des matières récupérées vers le centre de traitement agréé et le traitement.

AR PREFECTURE

024-200041150-20190918-DE2019081-DE  
Regu le 18/09/2019

Cependant la Communauté de Communes ne dispose pas d'équipement spécifique au traitement de ces matières. Il est indispensable d'apporter ces déchets dans une unité de dépotage.

L'unité de dépotage de la station d'épuration de Brive-La-Gaillarde peut accueillir les boues des différentes stations d'épuration de la collectivité et de plus, l'exploitant de la station de Brive est le même que notre prestataire.

Pour permettre l'admission des boues de la collectivité sur la station d'épuration de Brive, il est préférable de conclure une convention tripartite avec la Communauté d'Agglomération de Brive et la SAUR.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** la convention avec la Communauté d'Agglomération de Brive et la SAUR exploitant de la station d'épuration de Brive,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 19/09/2019

Le Président,  
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20190918-DE2019081-DE  
Regu le 19/09/2019